

## Up! Enhanced Management

## 10 Les droits et les devoirs

10.3 Le droit commercial

Première édition

http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

par le greffe du *Tribunal de commerce* de son domicile. Il obtient alors un numéro unique de neuf chiffres appelé *SIREN*.

Un commerçant, qui n'est pas immatriculé, risque :

- Une amende de 1 500 Euros.
- Un emprisonnement de six mois.

Pour les non-commerçants, un acte juridique est obligatoire dès lors que le montant d'une transaction dépasse 800 *Euros*.

## 10.3.1.1 fonds de commerce

Le fonds de commerce d'une société regroupe :

Le droit sur la clientèle.

Il ne s'agit pas d'un droit stricto sensu puisque chaque individu est libre de s'approvisionner au point de vente qu'il désire.

· L'enseigne.

G

En particulier le nom commercial.

• Les droits de propriétés industrielles.

Pour les brevets, les marques, les dessins, les modèles.

· Les contrats de travail.

Ils sont passés avec les employés.

Le droit au bail.

Pour les locaux de l'entreprise.

Le fonds de commerce ne comprend pas :

- Les actifs.
- · Les dettes.
- Les contrats passés avec les clients.
- Les contrats passés avec les fournisseurs.

Fournisseurs de biens ou prestataires de service telles les banques ou les assurances.

En vertu de l'article **L-1382** du **Code civil**, le vendeur du fonds de commerce ne peut ouvrir un commerce concurrent dans la zone de chalandise de son ancien fonds.

## 10.3.1.2 Les obligations commerciales

Voici les principales obligations d'un commerçant:

- Indiquer l'identité complète de la société sur tous les documents commerciaux.
  Lettres, propositions commerciales, factures, publicités, etc. Cette identité est composée de :
  - Dénomination sociale.
  - Objet social la forme juridique.
  - Raison sociale la cause du contrat.
  - · Capital social.
  - Domicile siège social.
  - SIREN